

Kinshasa, le 23 NOV 2022



*Le Vice-Premier Ministre*

N°CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JPL/DBJ/5339/2022

**Transmis copie pour information à :**

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget
- Monsieur le Ministre des Finances  
(Tous) à Kinshasa/Gombe

-----  
**Aux Secrétaires Généraux des Administrations  
et Services Publics  
(Tous) à Kinshasa**

**Concerne : Transmission**

Listes déclaratives de vos effectifs

**Mesdames et Messieurs,**

Lors de la 67<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres, le Gouvernement a analysé les possibilités de faire bénéficier à tous les Agents de l'Etat, à l'échelle nationale, au titre de gratification de fin d'année, la teneur de l'enveloppe réservée à la distribution des vivres qui, jusqu'à l'année dernière, n'était réservée qu'aux Agents des services centraux de l'Administration publique ce, suivant des modalités pratiques maintes fois décriées par le banc syndical pour cause d'injustices et de disparités flagrantes entre Administrations Centrales et aussi, entre Administrations Centrales et Administrations Provinciales.

L'alternative d'une gratification en numéraire est également mise en étude par les soins d'une Commission ad hoc interministérielle composée des Experts de la Fonction Publique, du Budget et des Finances, dont le rapport est attendu d'urgence.

C'est dans ce double contexte qu'instruction vous est donnée de me communiquer endéans 72 heures, chacun en ce qui le concerne :

1. les listes de tous les Agents ayant-droits tels qu'envoyée l'année passée ;  
les listes de tous les Agents ayant-droits de toutes les Divisions provinciales ;
2. les listes de tous les Agents ayant-droits des services centraux destinés à la distribution des vivres au cas où le Gouvernement garderait cette option.

Veillez agréer, **Mesdames et Messieurs,**  
l'expression de ma parfaite considération.

  
**Jean Pierre LIHAU EBUA**